Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_73B-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
(Extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-73B BUDGET DU PORT – DECISION MODIFICATIVE N°2 : CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

Vu le Budget Primitif 2026 du Port ;

Considérant l'affectation définitive des résultats du budget du port et l'écart de 3 675,38 € résultant de cette opération, il convient d'adopter une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires nécessaires :

CHAPITRE	ARTICLE	COMPTE	CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
002	002	Résultat d'exploitation reporté	+ 3675,38€	
011	61558	Autres biens mobiliers	+ 2000,00€	
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 1675,38€	

Vu l'avis favorable de la commission finance en date du 15 juin 2026,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- Approuver la décision modificative n°2 du budget du port

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT ★ 29120 (Finistère) ★